

Paris, le 24 septembre 2025

HANDICAP : NON AU DÉSENGAGEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL !

Le Conseil régional d'Île-de-France a annoncé la suppression de sa contribution au fonds de compensation du handicap. Cette décision prive les huit Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) que compte la région Île-de-France d'un soutien financier de 2 millions d'euros par an, au détriment de près de 2 000 Franciliens en moyenne qui en bénéficiaient jusque-là pour adapter leur logement ou leur véhicule.

Pour la CFDT Île-de-France, ce désengagement marque un recul alarmant de la cohésion sociale.

Le Conseil régional continue ses coups de rabot après déjà avoir fait le choix de ne pas signer le contrat État/Région sur la formation des demandeurs d'emploi.

Pour les personnes en situation de handicap, l'argument du Conseil régional de la prise en charge intégrale des fauteuils roulants par l'Assurance maladie à partir de décembre 2025 n'est pas acceptable : les besoins de compensation restent nombreux et variés pour accompagner la dépendance, la perte d'autonomie et le handicap.

Une telle décision, non concertée avec les acteurs de la société civile, aggravera encore les inégalités entre les personnes sur les différents départements franciliens, certaines ne pouvant pas assumer financièrement le reste à charge des dispositifs dont ils ont besoin.

L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE, UNE PRIORITÉ !

Vingt ans après la loi du 11 février 2005, la CFDT Île-de-France réaffirme que l'inclusion des personnes en situation de handicap doit rester au cœur des préoccupations régionales.

L'accessibilité ne se résume pas aux bâtiments et transports adaptés : elle implique d'adapter les horaires, la charge de travail, les outils numériques et les logements...

La CFDT Île-de-France :

- Revendique une reprise du dialogue régional à travers des instances comme le CESER mais aussi des négociations et des accords handicap ambitieux, intégrant compensation et suivi individualisé, dans le cadre d'une coopération renforcée entre employeurs, structures spécialisées et partenaires sociaux.
- Continuera de porter la voix de ces travailleuses et travailleurs aux côtés des associations de personnes en situation de handicap dans les conseils d'administration des CDAPH et dans toutes les instances paritaires des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur les territoires. Elle rappelle que la solidarité nationale ne peut être sacrifiée aux contraintes budgétaires. Les droits des personnes handicapées relèvent de la justice sociale et doivent rester une priorité collective.
- Reste mobilisée pour porter ses revendications au plus près des travailleurs. À travers ses permanences de proximité handicap déployées sur les territoires franciliens, elle offre un accompagnement concret dans les démarches et le soutien aux équipes syndicales dans la négociation d'entreprise.

CONTACT

Badiaa **SOUDI**
Secrétaire générale
CFDT Île-de-France
06 08 09 09 13

bsoudi@iledefrance.cfdt.fr

